

**Aux membres du Comité de la Piscine
intercommunale de l'Alzette (PIDAL)**

Helmsange, le 16 février 2024

Convocation du Comité

Le Bureau prie les membres du Comité, en vertu de l'article 14 de la loi modifiée du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes, d'assister à une réunion du Comité qui aura lieu **lundi 4 mars 2024 à 17h00** (salle de réunion de la Direction, 37, rue des Prés, L-7246 Helmsange).

Ordre du jour

Séance publique

0. Approbation de l'ordre du jour de la séance
1. Information du Bureau
2. Discussion et approbation du rapport de la séance du Comité du 13 novembre 2023

À huis clos

3. Démission d'un membre du Comité
4. Nomination d'un membre du Comité

Séance publique

5. Budget 2024 et budget rectifié 2023 – observations du Ministre - information
6. Fixation de la redevance mensuelle pour la mise à disposition des locaux au sein de la PIDAL (centrale de cogénération exploitée par la société LuxEnergie S.A.)
7. Création d'un poste de receveur sous le statut du fonctionnaire de la catégorie de traitement B1, sous-groupe de traitement à attributions particulières, à tâche complète (100%)
8. Création d'un poste de « serveur » à tâche complète (100%) et sous le statut du salarié à tâche manuelle pour les besoins du département PIDALchef
9. Fixation de la rémunération du poste de salarié à tâche manuelle (serveur) à raison de 100% pour les besoins du département PIDALchef
10. Questions des membres du Comité
11. Divers

Les documents y afférents sont à la disposition des membres du Comité au secrétariat de la Piscine intercommunale de l'Alzette (PIDAL).

pour le Bureau de la Piscine intercommunale de l'Alzette (PIDAL)



François Sauber
Président



Serge Steinmetz
Secrétaire